

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2016

Version : 1.0 (FR)

Date de révision : 01/06/2015

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Reboucheur bois pourri (composant A)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / de la préparation : Remplissage et égalisation du bois.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.

Rue du Parc industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Irrit. cut. 2 H315

Irrit. ocul. 2 H319

Sens. cut. 1 H317

Aqua. Chron. 2 H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Mention de danger

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : mélanges

Substances dangereuses :

CAS / UE / N° d'index	Classification (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)
Bisphénol A résine époxy (poids moléculaire moy. < 700)		
25068-38-6 500-033-5	Irrit. cut. 2, H315 Irrit. ocul. 2, H319 Sens. cut. 1, H317 Aquat. chron. 2, H411	20 – 30
Alcool benzylique		
100-51-6 202-859-9	Acute toxiciteit categorie 4 H332, H302	5 – 10

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, coucher la personne sur le côté dans une position stable et appeler un médecin.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, conduire la victime à l'air frais et la laisser se reposer dans une position qui favorise la respiration. En cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver les zones touchées avec beaucoup d'eau et du savon doux. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant 15 minutes au moins à l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime (effet diluant). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées. Un contact répété peut renforcer cet effet.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau. Combattre les incendies importants au jet d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO).

Sous certaines conditions, certaines traces de produits toxiques ne sont pas à exclure, comme l'acide chlorhydrique (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter des vêtements protecteurs. Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Information complémentaire

Pas d'autres informations pertinentes.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements protecteurs. Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

Eviter la propagation dans les canalisations ou les eaux publiques. Prévenir les autorités compétentes en cas de dispersion du liquide dans les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner et recueillir le produit dispersé et le déposer dans les conteneurs adéquats conformément aux dispositions locales en vigueur.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation, consulter la section 7, pour des informations sur les moyens de protection individuels, consulter la section 8 et pour des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures préventives pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation.

Prévention des incendies et des explosions : Aucune mesure spécifique.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Exigences par rapport au lieu et à la méthode de stockage : Conserver le produit dans des récipients bien refermés. Température de stockage : 5 – 30 °C.

Indications sur le stockage avec d'autres produits : Néant.

Informations complémentaires sur le stockage : Stocker les produits conformément aux prescriptions locales en vigueur, dans un endroit bien ventilé. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisations finales particulières : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Non applicable.

Remarques complémentaires

Sur base des listes en vigueur au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôle et limite d'exposition

Protection des voies respiratoires : prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Protection des mains : porter des gants en caoutchouc butyle ou nitrile. Le matériau doit être imperméable au produit / à la substance / à la préparation. Contacter le fournisseur pour des informations complémentaires.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps : vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Aspect :

Forme :	Pâte
Couleur :	Jaune
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non défini
Valeur pH :	Non définie
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	> 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non définie
Point d'éclair :	> 100 °C
Température d'inflammation :	> 400 °C
Limite d'explosivité inférieure :	Non définie
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de la vapeur :	Non définie
Densité :	1,50 kg/l
Densité relative :	Non définie
Densité de la vapeur :	Non définie
Vitesse d'évaporation :	Non définie
Solubilité dans l'eau :	Peu ou pas soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non défini
Viscosité :	
Dynamique	Non défini
Cinématique	Non défini

9.2 Informations complémentaires : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Éviter l'influence de la chaleur.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

10.3 Risques de réactions dangereuses : Polymérisation sous l'effet de la chaleur. Réactions partielles très violentes avec les bases ou d'autres classes de produits organiques, comme les alcools, les amines et les mercaptans.

10.4 Conditions à éviter : chaleur.

10.5 Substances incompatibles : aucune autre information pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë LD50 (Oral, rat)	>2000 mg/kg
Peau	Irrite la peau et les muqueuses
Yeux	Irritation
Sensibilisation	Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information disponible.

12.3 Bioaccumulation

Aucune autre information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB: non applicable

12.6 Autres effets nocifs : aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination


13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN3077
14.2 Dénomination officielle de transport conformément aux règlements de l'ONU ADR, IMDG, IATA	UN 3077 SOLIDE DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT N.D.A. (Bisphénol-A résine époxy, poids mol. moy. < 700), 9, III
14.3 Classe(s) de danger ADR, IMDG, IATA Classe	Classe 9, code de classification M7
14.4 Groupe d'emballages ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Danger pour l'environnement Pollution marine	Oui Oui
	
14.6 Mesures de prévention particulières pour l'utilisateur	Disposition particulière (ADR) : 274, 335, 601 Catégorie de transport (ADR) : 3
14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et le code IBC ADR « Règlement type » de l'ONU	Non applicable Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation / dispositions légales spécifiques relatives à la sécurité, la santé et l'environnement applicables à la préparation
Règlement UE :

Aucune autre information pertinente disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 16 : Autres informations

Les données reprises dans la présente fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique

Knauf S.C.S., Rue du Parc industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie – USA)

CLP : Classification, Etiquetage, Emballage

DNEL: Derived No Effect Level

EINECS : Liste des substances chimiques dangereuses en Europe

GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses en Allemagne

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation de la « International Air Transport Association » (IATA)

ICAO : International Civil Aviation Organization

ICAO-TI : Instructions techniques de la « International Civil Aviation Organization » (ICAO)

IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods

INCI : Nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques

KSt : coefficient d'explosion

LC50 : concentration létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais

LD50 : dose létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais

LTE : exposition de longue durée

PNEC : Concentration sans risque pour l'environnement

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

STE : exposition de courte durée

STEL : limite d'exposition de courte durée

STOT : Toxicité systémique pour certains organes cibles

TLV : concentration maximale acceptée

TWATLV : concentration maximale acceptée pour la journée moyenne de 8 heures (ACGIH Standard).

OEL : valeur limite d'exposition européenne

VLE : valeur d'exposition limite

WGK : classe de toxicité pour l'eau en Allemagne

TSCA : United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL : Canadian Domestic Substances List

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Reboucheur bois pourri (composant B)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information pertinente disponible.

Utilisation de la substance / de la préparation : Remplissage et égalisation du bois.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Knauf S.C.S.
Rue du Parc industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30
E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center
E-mail : technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314
Skin Sens. 1 H317
Eye Damage 1 H318

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger.

Mention de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires sévères

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer

P302+P352 EN CAS DE CONTACT avec la peau : laver avec beaucoup d'eau et de savon

P405 Garder sous clef

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur

2.3 Autres dangers

Non applicable.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : mélanges

Substances dangereuses :

CAS / UE / N° d'index	Classification (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (%)
Alcool benzylique		
100-51-6 202-859-9 603-057-00-5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332	5 - 10
Aminoéthylpipérazine		
140-31-8 205-411-0 -	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	5 - 7,5
Diéthylène glycol		
111-46-6 203-872-2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquat. Chron. 1, H410	1 - 7,5
Bisphénol A		
80-05-07 201-245-8	Eye Damage 1, H318 Skin Sens. 1, H317	1 - 2,5

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, coucher la personne sur le côté dans une position stable et appeler un médecin.

Après inhalation :

En cas de difficultés respiratoires, conduire la victime à l'air frais et la laisser se reposer dans une position qui favorise la respiration. En cas de respiration irrégulière ou arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver les zones touchées avec beaucoup d'eau et du savon doux. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux pendant 15 minutes au moins à l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime (effet diluant). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Provoque des irritations cutanées. Un contact répété peut renforcer cet effet.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau. Combattre les incendies importants au jet d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO).

Sous certaines conditions, certaines traces de produits toxiques ne sont pas à exclure, comme l'acide chlorhydrique (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial : Porter des vêtements protecteurs. Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Information complémentaire

Pas d'autres informations pertinentes.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Mesures de protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements protecteurs. Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

6.2 Mesures préventives pour la protection de l'environnement

Eviter la propagation dans les canalisations ou les eaux publiques. Prévenir les autorités compétentes en cas de dispersion du liquide dans les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner et recueillir le produit dispersé et le déposer dans les conteneurs adéquats conformément aux dispositions locales en vigueur.

6.4 Renvoi à d'autres sections

Pour des informations sur la manipulation, consulter la section 7, pour des informations sur les moyens de protection individuels, consulter la section 8 et pour des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures préventives pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation.

Prévention des incendies et des explosions : Aucune mesure spécifique.

7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Exigences par rapport au lieu et à la méthode de stockage : Conserver le produit dans des récipients bien refermés. Température de stockage : 5 – 30 °C.

Indications sur le stockage avec d'autres produits : Néant.

Informations complémentaires sur le stockage : Stocker les produits conformément aux prescriptions locales en vigueur, dans un endroit bien ventilé. Protéger le produit de la chaleur, des rayons du soleil et du gel.

7.3 Utilisations finales particulières : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 8 : Limite et contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :

Non applicable.

Remarques complémentaires

Sur base des listes en vigueur au moment de l'établissement de la fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôle et limite d'exposition

Protection des voies respiratoires : prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

Protection des mains : porter des gants en caoutchouc butyle ou nitrile. Le matériau doit être imperméable au produit / à la substance / à la préparation. Contacter le fournisseur pour des informations complémentaires.

Protection des yeux et du visage : porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps : vêtements de travail.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations relatives aux propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Aspect :

Forme :	Pâte
Couleur :	Rose
Odeur :	Phénolique
Seuil olfactif :	Non défini
Valeur pH :	Non définie
Changement d'état :	
Point de fusion :	Non défini
Point d'ébullition :	> 199 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non définie
Point d'éclair :	> 92 °C
Température d'inflammation :	> 315 °C
Limite d'explosivité inférieure :	Non défini
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Pression de la vapeur :	Non définie
Densité :	1,35 kg/l
Densité relative :	Non définie
Densité de la vapeur :	Non définie
Vitesse d'évaporation :	Non définie
Solubilité dans l'eau :	Peu ou pas soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non défini
Viscosité :	
Dynamique	Non défini
Cinématique	Non défini

9.2 Informations complémentaires : Aucune information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : aucune autre information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans le cas d'une utilisation et d'un stockage conformes.

10.3 Risques de réactions dangereuses : aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : chaleur.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

10.5 Substances incompatibles : agents oxydants forts et acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Oxydes d'azote, ammoniacque.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë LD50 (OraleI, rat)	>5000 mg/kg
Peau	Irrite la peau et les muqueuses
Yeux	Irritation
Sensibilisation	Peut provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune autre information disponible.

12.3 Bioaccumulation

Aucune autre information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB: non applicable

12.6 Autres effets nocifs : aucune autre information pertinente disponible.



SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement. Les emballages doivent être complètement vidés et éliminés conformément aux prescriptions locales en vigueur. Les emballages contenant encore des résidus de produit doivent être éliminés en concertation avec le centre de traitement des déchets local.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN3259
14.2 Dénomination officielle de transport conformément aux règlements de l'ONU ADR, IMDG, IATA	UN 3259 Amines, solid, corrosive, n.o.s. or Polyamines, solid, corrosive, n.o.s. 8, III, (E)
14.3 Classe(s) de danger ADR, IMDG, IATA	<div style="text-align: center;">  </div>
Classe	, Classe 8
14.4 Groupe d'emballages ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Danger pour l'environnement Pollution marine	Oui Oui
	
14.6 Mesures de prévention particulières pour l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et le code IBC ADR « Règlement type » de l'ONU	Non applicable Non applicable Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation / dispositions légales spécifiques relatives à la sécurité, la santé et l'environnement applicables à la préparation

Règlement UE :

Aucune autre information pertinente disponible.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Fiche de données de sécurité
conformément à la Directive européenne 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 16 : Autres informations

Les données reprises dans la présente fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie des propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H302 Nocif en cas d'ingestion
H311 Nocif en cas de contact cutané
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires sévères
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque une sévère irritation des yeux
H332 Nocif par inhalation
H335 Peut irriter les voies respiratoires
H361f Susceptible de nuire à la fertilité
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Service établissant la fiche technique

Knauf S.C.S., Rue du Parc industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie – USA)
CLP : Classification, Etiquetage, Emballage
DNEL: Derived No Effect Level
EINECS : Liste des substances chimiques dangereuses en Europe
GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses en Allemagne
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulation de la « International Air Transport Association » (IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization
ICAO-TI : Instructions techniques de la « International Civil Aviation Organization » (ICAO)
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods
INCI : Nomenclature internationale d'ingrédients cosmétiques
KSt : coefficient d'explosion
LC50 : concentration létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LD50 : dose létale pour 50% du groupe sur lequel ont été menés les essais
LTE : exposition de longue durée
PNEC : Concentration sans risque pour l'environnement
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
STE : exposition de courte durée
STEL : limite d'exposition de courte durée
STOT : Toxicité systémique pour certains organes cibles
TLV : concentration maximale acceptée
TWATLV : concentration maximale acceptée pour la journée moyenne de 8 heures (ACGIH Standard).
OEL : valeur limite d'exposition européenne
VLE : valeur d'exposition limite
WGK : classe de toxicité pour l'eau en Allemagne
TSCA : United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL : Canadian Domestic Substances List